



QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Réponses de Madame Valérie Pécresse

L'IMAGE DE LA FRANCE

La question qui vous est posée est primordiale. Elle est de savoir ce que vous proposez pour redresser notre pays. Dans le passé, il est arrivé à la France de se redresser de manière spectaculaire. Quels sont les efforts que vous proposez à cette fin ? Comment pensez-vous convaincre nos compatriotes de l'étranger de votre capacité et de votre volonté d'y parvenir ?

Ma priorité est de redresser le pays. Une France fière nécessite que les lois soient respectées. Or notre justice est totalement saturée, et ses moyens sont deux à trois fois moindres que chez nos voisins, incapable de juger vite ni de sanctionner efficacement.

Nous sommes champions du monde des impôts, nous devrions avoir des services publics à la hauteur. C'est vrai pour la justice, l'éducation, la protection de nos frontières, la santé... Il faut tout remettre à plat.

Concernant l'économie, les pays qui portent une vraie fierté nationale sont ceux dont l'économie marche bien et qui en ont fait un outil stratégique, à l'image des États-Unis, de la Chine et de l'Allemagne. Et cela ne passe pas par une dépense publique excessive et un keynésianisme qui se déploie à l'infini, en creusant les déficits et la dette, pour les léguer aux générations futures. La France est sous morphine. Sans une réforme puissante de l'État, en supprimant les gaspillages et les normes, on va dans le mur. Simplifions aussi nos procédures pour redevenir une société d'innovation, et non de précaution excessive, qui conduit nos chercheurs les plus audacieux à l'exil.

J'arriverai au pouvoir avec des textes prêts à être appliqués, comme sur la débureaucratiation, avec la réécriture du Code du travail et de la procédure pénale. Ces textes concerneront également l'immigration, et proposeront par exemple d'obliger à demander l'asile dans nos ambassades ou à la frontière, avec accueil en centre de rétention en attendant la décision du ministère de l'Intérieur, après avis de l'Ofpra et retour immédiat si l'asile est refusé.

Il faut remettre la recherche au cœur de nos politiques, mais arrêtons une fois pour toutes de l'opposer aux entreprises. Y compris dans l'architecture gouvernementale : créons un ministère de la Recherche, de l'Innovation et de l'Industrie. L'Europe de la recherche semble à la traîne dans la crise du Covid. Oui à la création d'une agence européenne de projets stratégiques de recherche avancée (sécurité, vaccins, batteries...).

Et ne soyons pas naïfs avec les autres pays. Nous devons pouvoir contrôler l'exploitation de données par des entreprises étrangères et empêcher qu'ils ne rachètent nos start-up stratégiques. Installons des data centers nationaux pour conserver nos données sur notre territoire et armons-nous contre toutes les formes de cybercriminalité, en créant notamment un « parquet national cyber » spécialement formé pour cela.

- **Pensez-vous que le moment soit venu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan éducatif global des enfants français à l'étranger ?**

Oui c'est très clair. L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) a connu des coupes sombres, 512 suppressions de postes d'enseignants résidents ou expatriés, 10 millions d'euros de baisse des bourses scolaires cette année encore, avec pour conséquence des hausses de frais de scolarité. Les statistiques révèlent aussi des injustices flagrantes de Parcoursup à l'égard des FDE. Nous allons notamment traiter une injustice pour les classes moyennes qui supportent les hausses de frais de scolarité du quinquennat actuel et ne peuvent plus payer la scolarité. Les très modestes bénéficient du système de bourse scolaire, tandis que les FDE aisés ou ceux qui bénéficient d'un contrat d'expatriation ont un bon accès. Il y a de nombreuses situations choquantes avec des familles qui doivent choisir de financer les études d'un seul de leurs enfants au détriment des autres, ou qui vendent leurs biens immobiliers pour pouvoir « rentrer dans les cases » des bourses.

- **Quel devrait être, selon vous, le ou les modèles d'organisation et d'enseignement susceptible de répondre aux besoins d'aujourd'hui des communautés françaises expatriées ?**

Il est normal que les Français à l'étranger veuillent que leurs enfants suivent un enseignement français. Dans un contexte éducatif marqué par une compétitivité de plus en plus agressive, le nombre croissant des demandes d'inscription dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger témoignent encore du haut niveau d'attractivité de cet enseignement. Mais si hommage doit être rendu au travail et à l'implication de toutes les catégories de personnels, le dispositif, dans son ensemble, a besoin d'un nouveau dynamisme.

Un des enjeux clé aujourd'hui est le développement de l'enseignement français à distance pour permettre l'accès à l'enseignement français pour ceux qui vivent loin d'un établissement français à l'étranger. Nous développerons l'enseignement français à distance quand le lycée français se trouve à des centaines de kilomètres de votre lieu de résidence au côté des associations FLAM (Français Langue Maternelle), du LabelFrancEducation ou du CNED. Nous regrouperons et encadrerons les élèves dans les Instituts et Alliances Françaises afin qu'ils suivent un enseignement à distance ensemble, avec la possibilité de se rendre ponctuellement dans l'établissement de référence.

- **Quelle devrait-être la part revenant aux familles dans le financement, la gestion, et les décisions relatives à l'enseignement français à l'étranger ?**

Nous souhaitons favoriser l'accès des classes moyennes à l'enseignement français à l'étranger. Nous réviserons totalement les critères et conditions d'attribution de bourses scolaires. (Exemple : des FDE vendent leurs appartements afin de rentrer dans les cases d'attribution) et nous étendrons la différenciation des tarifs au bénéfice des Français.

Par ailleurs, nous améliorerons le système de subventions attribuées aux associations FLAM qui permettent aux élèves français scolarisés dans des établissements non francophones de recevoir des cours en français.

Pour les élèves de terminale qui souhaitent étudier en France, nous améliorerons le système de Parcoursup afin que les élèves français qui passent un baccalauréat binational ne soient pas défavorisés dans les propositions d'orientation.

Enfin, nous mettrons en place une meilleure formation des AESH et des enseignants à l'accueil et au suivi des élèves handicapés scolarisés dans le réseau AEFE.

LA FISCALITE

- **Quand cessera le prélèvement de la CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine des Français de l'étranger résidant hors Europe pour financer des allocations réservées aux seuls résidents français ?**

Nous alignerons dans les mois qui suivent l'élection la fiscalité de tous les Français dans le monde en supprimant pour tous la CSG/CRDS et nous réviserons certaines conventions fiscales bilatérales afin d'éliminer les doubles impositions.

- **Quand peut-on espérer une harmonisation du statut fiscal des non-résidents, permettant pour tous la même déductibilité des charges et l'égalité fiscale des contribuables ?**

Nous sommes opposés à toute rupture d'égalité fiscale entre Français de l'étranger. Ce qui vaut pour la CSG/CRDS vaut également pour les réductions et crédits d'impôts. Il s'agit d'une question de principe.

Nous travaillerons donc à cette harmonisation. Par ailleurs, nous assurerons un traitement équitable des Français de l'Étranger dans le cadre des dispositifs de donations. La diminution des droits de succession que je propose, bénéficiera également à nombre d'entre vous.

- **Jusqu'à quand les non-résidents seront-ils soumis, conformément à la loi ALUR à l'obligation d'obtenir de la mairie une autorisation de changement d'usage pour louer leur bien pour une courte durée ? Jusqu'à quand le logement d'un Français de l'étranger sur le territoire national sera-t-il considéré comme une résidence secondaire, alors que nombre de nos compatriotes établis hors de France sont dans l'obligation de conserver un logement sur le territoire national pour protéger leur famille des risques encourus dans leur lieu de résidence ? Depuis quand un maire est-il en mesure d'apprécier ces éléments ?**

Nous proposerons qu'une résidence en France ne soit plus considérée comme une résidence secondaire, mais assimilée à une résidence principale par l'administration fiscale française. Nous créerons donc un nouveau statut de « résidence d'attache », que nous avons été les premiers à proposer.

- **De nombreux Français de l'étranger s'inquiètent de ce qu'on appelle l'impôt sur la nationalité, c'est-à-dire l'établissement d'un lien entre impôt et nationalité pour les Français. Quelle est votre appréciation de cette question ?**

Nous sommes catégoriquement opposés à l'impôt sur la nationalité.

LE DROIT DE VOTE

- **Etes-vous disposés à faire mettre en œuvre les moyens d'organiser un vote électronique sécurisé et techniquement efficace tel qu'il est autorisé par la loi ?**

Étant donné la désinformation et les attaques cyber, une éventuelle mise en œuvre exigerait un niveau de sécurité extrêmement élevé. L'expérience du vote par internet aux législatives et aux consulaires montre qu'atteindre un tel niveau de sécurité amène une grande complexité qui a tendance à décourager de nombreux électeurs. Toutefois, Il ne faut pas fermer la porte à cette option, si nous réussissons à mettre en place un dispositif satisfaisant.

- **Trouvez-vous normal, comme le prévoit la législation actuelle, que les Français de l'étranger puissent être radiés automatiquement de la liste électorale s'ils n'ont effectué aucune démarche auprès de leur consulat pendant cinq ans ?**

Non, l'automatisme ne se justifie pas à l'image de ce qui se pratique en métropole et dans les Outre-mer.

- **Envisageriez-vous d'appliquer la même mesure en France à l'égard des électeurs qui ne se manifestent pas auprès de la mairie de leur domicile pendant cinq ans ?**

Non, comme souligné ci-dessus.

LE RESEAU CONSULAIRE FRANÇAIS

- **Trouvez-vous normal que l'administration des Français de l'étranger fasse l'objet de mesures restrictives aussi sévères, justifiées par la situation des finances publiques de l'Etat, tandis que les collectivités locales françaises ne cessent de développer leurs services et les prélèvements obligatoires correspondants ?**

Le réseau consulaire s'est considérablement étiolé, allongeant les durées de traitement de vos démarches administratives. Ces dernières années, des consulats ont été fermés dans certains pays, imposant le rattachement des Français au consulat d'un autre pays, se situant parfois à plus de 1000 kilomètres de distance. La pandémie empêchant les tournées consulaires, des citoyens français ont connu de grandes difficultés. Des retraites sont suspendues injustement pour des retraités français à l'étranger. Nous voulons refaire des consulats de véritables mairies, dans lesquelles vous pouvez obtenir vos titres rapidement.

- **Pensez-vous qu'un principe d'équité voudrait que tous les Français bénéficient d'un accès comparable à l'administration publique, et que si la notion de proximité ne peut s'apprécier dans les mêmes conditions, qu'au moins un effort comparable par habitant soit mesurable ?**

Oui c'est évident. C'est pour cela que nous proposons la révision de la carte consulaire, la garantie de régularité des tournées consulaires et la nomination de nouveaux consuls honoraires de nationalité française, qui ont de fait davantage d'attributions que les consuls honoraires qui ne sont pas de nationalité française. Je propose également la modernisation des services pour les Français de l'étranger en ouvrant l'accès de France Connect à l'ensemble des FDE et en créant un « coffre-fort numérique » spécifiquement dédié.

L'ACCES AUX PRESTATIONS SOCIALES

- **Le principe d'un égal accès de tous les Français aux services sociaux constitue une aspiration qui tarde à entrer dans les faits pour les Français de l'étranger. Que pensez-vous de ce principe, constamment invoqué dans les discours des responsables politiques ?**

Ce principe est tout à fait légitime. La dignité de chaque Français doit être respectée, où qu'il soit. Il ne peut y avoir de Français de seconde zone et nous devons réparer ces fractures. Par exemple, nous renégocierons certaines conventions internationales, notamment pour les divorces des couples binationaux et les problèmes de garde d'enfants pour faire face à des situations ubuesques qui détruisent des familles.

- **De retour en France, les Français de l'étranger subissent de nombreuses discriminations dans l'accès aux soins, au logement, aux prestations de toute nature. Pensez-vous que les ressortissants français de retour sur le territoire national, devraient bénéficier ipso facto des mêmes droits que les autres citoyens ?**

Oui, nous créerons un portail unique qui vous permettra de centraliser toutes vos démarches en une seule fois pour ceux qui souhaitent rentrer en France et supprimerons le délai de carence de trois mois pour être affilié à la Sécurité sociale.

- **Trouvez-vous normal que l'aide médicale d'Etat soit refusée aux ressortissants français nouvellement installés en France, alors qu'elle est ouverte aux étrangers et aux double-nationaux, à condition que ces derniers occultent leur nationalité française ?**

Par la suppression du délai de carence, ce sujet sera résolu.

- **Trouvez-vous normal que des prestations sociales soient versées à des résidents étrangers installés hors de France, alors que les Français résidant à l'étranger, parfois dans les mêmes pays, en soient écartés ?**

Le plus important est de garantir la sécurité des Français de l'étranger, en cas notamment de catastrophe naturelle – par exemple les inondations de l'été dernier en Belgique et en Allemagne - ou sanitaire avec une pandémie ou d'événement politique majeur comme une guerre ou un coup d'état, la France doit pouvoir vous aider à travers un fonds d'urgence que nous créerons dès l'été 2022

- **Quelle action envisagez-vous pour que les ayant-droits français des régimes étrangers de retraite, auxquels nos compatriotes étaient obligatoirement affiliés en application de conventions passées avec la France, reçoivent les pensions pour lesquelles ils ont cotisés ?**

Il est inacceptable de voir des situations dramatiques de personnes dont la pension n'est plus versée depuis des mois. Les difficultés des retraités français qui vivent à l'étranger pour faire établir et transmettre leurs attestations d'existence, autrefois certificats de vie, doivent cesser. Nous sécuriserons les retraites françaises, en exigeant la validation systématique par le consulat de toute interruption de versement, et en poursuivant la simplification de vos démarches de fourniture des attestations d'existence notamment en offrant la possibilité de les obtenir soit auprès d'une autorité locale soit auprès du consulat.

